

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Intitiative "Postdienste für alle" (03.026)**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Berclaz, Philippe

## Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Initiative "Postdienste für alle" (03.026), 2001 - 2004*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 17.05.2025.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Verkehr und Kommunikation	1
Post und Telekommunikation	1

# Abkürzungsverzeichnis

---

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Verkehr und Kommunikation

#### Post und Telekommunikation

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 28.08.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

La réaction à la restructuration du service postal est aussi venue du Syndicat de la Communication, qui a décidé conjointement avec l'USS de lancer l'**initiative populaire "Services postaux pour tous"**. Le texte appelle la Confédération à garantir un service postal universel qui répond aux besoins de la population et de l'économie, mais aussi qui réalise le mandat social et une politique régionale de La Poste. L'initiative entend également inscrire dans la Constitution fédérale la prise en charge par la Confédération des coûts du service postal universel, qui ne sont couverts par ni les recettes des services réservés (envois jusqu'à 2 kilos), ni par les redevances de concession. Une manière de contrer les visées de La Poste, qui proposait aux petites communes de prendre à leur charge les frais du service public, si elles voulaient maintenir un bureau de poste. Sur le fond, le Syndicat de la Communication ne rejetait pas le principe de fermeture des bureaux de poste, mais souhaitait des aménagements du projet. Il exigeait en outre le maintien du monopole de La Poste afin d'assurer un service de qualité. Avec le soutien des fédérations de consommateurs des trois régions linguistiques et du PS, la récolte de signatures a débuté fin août.<sup>1</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 21.06.2002  
PHILIPPE BERCLAZ

L'initiative "**Services postaux pour tous**" de l'Union syndicale suisse a abouti avec 106'234 signatures. L'examen de la provenance des signatures révèle que plus de la moitié provenait de la Suisse latine.<sup>2</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 18.12.2003  
PHILIPPE BERCLAZ

Malgré le soutien du camp rose-vert et de quelques députés de droite, le **Conseil national** a décidé par 97 voix contre 85 de **recommander le rejet de l'initiative "Services postaux pour tous"**. Le National a jugé que l'essentiel des exigences du texte était satisfait dans la législation qui entrait en vigueur. Il a également repoussé par 90 voix contre 86 l'initiative parlementaire Hämmerle (ps, GR) (02.471), qui demandait que lors de la création et de la suppression d'emplois et de places d'apprentissage, La Poste assure l'équilibre entre régions développées et régions marginales. Le Conseil national n'a pas voulu non plus d'une initiative du Tessin (84 voix contre 82), qui visait à répartir les centres de tri sur les principales régions linguistiques et à examiner les conséquences des futurs assouplissements du monopole de La Poste pour les régions marginales (02.313). La Chambre du peuple a par contre approuvé, par 89 voix contre 78, une initiative parlementaire PDC (02.468) qui demandait d'inscrire dans la loi sur l'organisation de La Poste, une disposition obligeant La Poste à tenir compte des exigences des différentes régions du pays dans l'organisation de sa structure fonctionnelle. L'argument des radicaux et des démocrates du centre, selon lequel La Poste doit disposer d'un maximum de flexibilité pour s'imposer sur le marché, n'a pas porté. Ni celui affirmant que ce n'est pas à La Poste, mais à des mesures de politique régionale spécifique (agriculture, tourisme, investissement dans les régions de montagne) de soutenir les régions périphériques. Sans discussion, le Conseil national a rejeté une initiative du canton du Valais (02.314), qui demande que La Poste aménage au moins, dans les régions marginales, de petites entités de tri, et que des mesures de compensation soient prises en leur faveur à travers la décentralisation de certaines activités postales et des emplois.<sup>3</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 08.03.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

A l'instar du Conseil national, le **Conseil des Etats a rejeté** par 25 voix contre 13 l'initiative populaire «**Services postaux pour tous**» et son nouvel article constitutionnel qui contraint la Confédération à garantir le service postal universel. Pour la majorité des sénateurs, les revendications principales de l'initiative avaient déjà été prises en compte dans la loi sur la poste et dans l'ordonnance correspondante.<sup>4</sup>

La **campagne** contre l'initiative populaire « Services postaux pour tous » a été marquée par le refus des partis gouvernementaux de droite d'assumer leur responsabilité. Ceux-ci ont prétexté leurs engagements sur les autres objets soumis à votation. Par défaut, le leadership a été confié au Parti libéral suisse. Les adversaires de l'initiative ont également connu la défection des milieux économiques et du patronat, qui ont refusé de mettre de l'argent à disposition. Les opposants rejetaient l'initiative, car deux de ses exigences – un réseau de bureaux postaux couvrant tout le territoire et la consultation des communes sur les décisions qui les concernent – avaient déjà été prises en compte par la révision de la loi sur la Poste et son ordonnance. Sur la troisième exigence – la garantie d'une subvention fédérale de CHF 500 millions si La Poste ne peut plus financer ses services de base, ni par son monopole sur les lettres, ni par les redevances des opérateurs privés –, les **adversaires** la qualifiaient « d'impôt postal ». Ils **refusaient de figer l'infrastructure de La Poste dans la Constitution**. D'après eux, l'initiative allait à l'encontre des efforts de rationalisation et de modernisation entrepris par La Poste face aux nouveaux défis (recul des volumes de courrier, abaissement de la limite du poids du monopole postal, nouvelles tendances SMS-E-mails). Les **initiateurs** rétorquaient que la mission de La Poste est avant tout de **garantir le service à toute la population dans tout le pays**. De ce fait, il était nécessaire de maintenir le réseau et les prestations complètes, de manière à ce qu'une large population (personnes âgées, en périphérie, handicapées) ne soit pas préteritée. Les initiateurs considéraient que le service public n'était pas une activité économique ordinaire et l'initiative se voulait être un signal clair face aux risques de démantèlement et de privatisation de La Poste. Sur la question des coûts, ils estimaient que tant que le monopole de La Poste ne serait pas touché, il n'y aurait pas de nécessité pour l'Etat de passer à la caisse. Les radicaux de Genève et du Valais, les démocrate-chrétiens du Jura, des Grisons et de Neuchâtel, les démocrates du centre du Valais, ainsi qu'un comité bourgeois en faveur de l'initiative et les Démocrates suisses, sont venus apporter leur soutien aux initiateurs. Alors que la direction combattait l'initiative, elle a interdit à ses employés de manifester toute forme de soutien durant le temps de travail.

#### « Initiative populaire Services postaux pour tous »

Votation du 26 septembre 2004<br>

Participation : 53,5%

Oui : 1 259 114 (49,8%) / cantons 9 1/2

Non : 1 247 771 (50,2%) / cantons 11 5/2

Mots d'ordre:

– Oui : PS, PES, PEV, PCS, PST, DS, Lega ; USS, CSC.

– Non : PRD (1\*), PDC (3\*), UDC (1\*), PLS, UDF ; Economiesuisse, USAM, USP.

\* Recommandations différentes des partis cantonaux <sup>5</sup>

L'initiative « Services postaux pour tous » a été **rejetée par 50,2% des votants et une petite majorité de cantons**. Le camp du oui regroupe tous les cantons romands, mais aussi le Tessin, Bâle-Ville, Uri et les Grisons. D'après l'Analyse Vox, bien que l'initiative ait été davantage soutenue par la gauche que par la droite, les fronts qui se sont formés lors de la campagne de votation n'ont pas épousé les lignes de conflit idéologique gauche/droite. D'autres raisons ont joué un rôle plus important dans le choix du vote. L'Analyse Vox cite le fait de **se sentir personnellement concerné par la portée de l'initiative** et la **positionnement personnel envers la privatisation d'entreprises étatiques**. Les personnes qui accordaient à l'initiative une grande importance pour elles-mêmes ont majoritairement voté oui ; celles qui ne se sentaient pas touchées par cet objet l'ont clairement rejeté. Le fait d'être personnellement concerné était lié à la crainte ou non d'une réduction des prestations postales dans la région proche. De telles craintes ont été émises, non seulement dans les régions rurales ou alpines, mais aussi dans les centres urbains. En conséquence, il n'existe qu'un faible lien entre le fait d'être personnellement concerné et le degré d'urbanisation. <sup>6</sup>

1) FF, 2001, p. 3932 ss.; LT, 21.3 et 25.6.01; Lib., 19.5.01; presse du 7.4, 7.6, 6.7 et 29.8.01.

2) FF, 2002, p. 3975 s.; presse du 27.4.02; QJ, 21.6.02.

3) BO CN, 2003, p. 2078 ss. et 2092 ss.; presse du 18.12 et 19.12.03.

4) BO CE, 2004, p. 49 ss.; presse du 9.3.04

5) Presse du mois de juillet, août et septembre 2004.

6) FF, 2004, p. 6249 s.; presse du 27.9.04; Allenspach, Dominik et al., Vox, Analyse des votations fédérales du 26 septembre 2004, Zurich 2004.